



AVIS DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ILLATS

Par délibération en date du 18 septembre 2024,

Le Président de la Communauté de Communes Convergence Garonne a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Illats.

I - Durée de la mise à disposition du public

La mise à disposition du dossier aura lieu du **30/09/2024 au 31/10/2024** inclus en mairie d'Illats 1546, route des Landes 33720 Illats, et à la Direction Développement du Territoire de la CDC 1, cours du Maréchal Joffre 33720 Podensac, aux jours et heures habituels d'ouverture.

II - Consultation du dossier mis à disposition

Le dossier de mise à disposition du public sera consultable à la Communauté de Communes Direction Développement du Territoire de la CDC 1, cours du Maréchal Joffre 33720 Podensac et à la mairie d'Illats 1546, route des Landes 33720 Illats. Les pièces du dossier peuvent également être consultées sur le site internet de la commune d'Illats (<https://www.illats.fr/>), ainsi que sur le portail urbanisme de la communauté de communes (<https://urbanisme.convergence-garonne.fr/>).

III - Présentation des observations

Les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre de mise à disposition déposé à la communauté de communes Direction Développement du Territoire de la CDC 1, cours du Maréchal Joffre 33720 Podensac, et à la mairie d'Illats 1546, route des Landes 33720 Illats

IV - Suites de la mise à disposition

A l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par le Président de la communauté de communes. Le Maire présentera au conseil communautaire le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis et des observations du public.